

SIXIÈME ANNÉE DE FORMATION POUR LES PSYCHOLOGUES : LA CATASTROPHE EN MARCHÉ ?

Après les très nombreuses attaques de ce gouvernement contre la profession depuis de nombreux mois, l'ultime estocade semble être là : la potentielle réforme de la formation avec la création d'une sixième année pour les psychologues.

Cette sixième année s'inscrit dans une stratégie globale du gouvernement : celle de **fracturer la profession**. Il y aura de fait, deux catégories de psychologues : celles et ceux qui passeront par cette sixième année et qui seront estampillés « MonParcoursPsy » et seront issus du Ministère de la santé (« des psychologues de la santé »), et celles et ceux qui refuseront de prendre ce chemin et qui seront progressivement mis en minorité. **Le titre unique de psychologue court donc un très grand et grave danger** au regard de cette potentielle sixième année.

La paramédicalisation est en marche et rien ne semble arrêter ce gouvernement dans la destruction méthodique de tout ce qui fonde notre profession : autonomie de la profession, ancrage dans les sciences humaines, pluralité des méthodes et des approches, etc.

CONTEXTE

En fin d'année 2022, le SNP a été sollicité par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour participer à des échanges autour de la question de l'allongement des études en psychologie. Après discussions et concertations au sein du Bureau National, il a été acté de se rendre à une première réunion pour évaluer la situation. D'autres organisations étaient présentes à cette première réunion : la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP), la Société Française de Psychologie (SFP) ou encore la Fédération Nationale des Etudiants en Psychologie (FENEPSY).

Les travaux antérieurs, portant sur la question du doctorat, n'ont pas été transmis. La piste d'une sixième année semblait actée de fait, sans discussion préalable **ce qui pose d'emblée un cadre très problématique pour les échanges empêchant tout débat véritable**.

Le SNP connaît parfaitement **la stratégie habituelle de ce gouvernement** qui implique d'inviter des organisations à des réunions, de donner l'illusion d'écouter leurs propositions, pour finalement prendre une décision opposée à ce qu'elles ont défendu et prétendre qu'elles valident l'ensemble des conclusions.

Cette stratégie politique étant connue, elle ne doit pas nous faire oublier l'importance d'être présents à ces réunions en tant que syndicat pour plusieurs raisons :

- **C'est la seule manière que nous avons d'être informés sur ce qui se trame précisément contre la profession** et de pouvoir ainsi organiser une stratégie en conséquence ;
- **C'est la seule manière de lutter et de défendre les revendications de la profession**, en direct auprès des interlocuteurs missionnés par le gouvernement ;
- **Laisser une chaise vide, c'est laisser d'autres organisations décider seules pour l'ensemble de la profession**, sans débats et sans contradicteurs.

POURQUOI LE SNP S'OPPOSE À LA SIXIÈME ANNÉE ET DÉFEND UN DOCTORAT PROFESSIONNEL

Nous avons donc été présents à une première réunion où les points de vue des différentes organisations ont pu être évoqués. L'idée d'une sixième année semble acquise à la quasi majorité des présents. Il est clairement affirmé que tout élément autre qu'une sixième année ne correspond pas à **la commande du ministère**. La FFPP défend fortement l'idée d'une sixième année pour les psychologues.

Le SNP défend pied à pied une position clairement alternative, appelle à prendre le temps de réfléchir, souligne **l'intérêt d'un doctorat professionnel** : professionnalisation accrue à partir de l'expérience du terrain, revalorisation de la profession vers un haut niveau de formation ancrant une reconnaissance de compétences qui ouvre sur des possibilités de responsabilités hiérarchiques, évolution de la rémunération des psychologues, mobilité européenne, etc.

Le SNP refuse également plusieurs propositions concernant la mise en œuvre potentielle de cette sixième année, entre autres exemples, une proposition de labellisation des tuteurs de stage, dont on ne sait sur quels critères elle serait mise en place.

Il souligne par ailleurs **le véritable défaut de représentativité** de cette réunion avec à la fois la présence doublée de certains représentants d'organisations et l'absence d'autres organisations de psychologues qui n'ont pas été sollicitées.

Une deuxième réunion est programmée et prévue quelques semaines plus tard. Entre-temps, nous apprenons qu'il n'y a aucune autre réunion inscrite à l'agenda.

Deux réunions de 2h pour penser et débattre de l'allongement des études de psychologie. Rien de plus.

Au terme de cette seconde réunion, l'impossibilité d'un vrai débat se confirme. Une troisième réunion s'organisera finalement, comme un lot de consolation, maintenant l'illusion d'un vrai travail de fond.

UN JEU DE DUPES

Les objectifs du gouvernement sont clairs envers les psychologues : **il s'agit de remettre en cause tous les éléments qui fondent l'existence même de notre profession**. La réforme de la formation, si elle est mise en œuvre, constituerait de loin l'attaque la plus violente en créant deux catégories de psychologues.

Pour le gouvernement, les choses sont simples : si les psychologues qui exercent actuellement sont réfractaires aux dispositifs de remboursement et à la paramédicalisation, alors il suffit de **contourner le problème en créant une nouvelle catégorie de psychologue qui y sera contrainte directement par la formation**. La sixième année n'est rien de plus que la modélisation déshumanisée et néo-libérale de la vision que le gouvernement a de notre profession.

L'asservissement des psychologues est en marche. Les psychologues vont être mis au pas, paramédicalisés, précarisés et ainsi faciles à contrôler. Une seule issue peut encore nous permettre de défendre nos patients et notre profession, c'est de nous rassembler et de lutter.

Nous appelons à une mobilisation générale de l'ensemble des psychologues et appelons chacune et chacun à nous rejoindre pour défendre l'autonomie et l'indépendance de la profession, la pluralité des approches, le maintien de la psychologie en sciences humaines et l'existence du titre unique de psychologue.